

LA DISCUSSION

JOURNAL DE LA DÉMOCRATIE LIBÉRALE

ABONNEMENTS :

Lyon et Dépts limitrophes. UN AN : 10 fr.; SIX MOIS : 5 fr.; TROIS MOIS : 3 fr.
Autres départements 12 — 6 — 4 —
Etranger Le port en sus.

Bureaux du Journal :

RUE IMPÉRIALE, 77
A LYON.

Les abonnements partent des 1^{er} et 15 de chaque mois.

Pour tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction, s'adresser aux
Bureaux du Journal. — ÉCRIRE FRANCO.

Le numéro exceptionnel de la Discussion paraîtra samedi prochain. Il sera mis en vente au prix de 50 CENTIMES.

Lyon, 11 Avril.

Circonscriptions électorales du Rhône.

1^{re} Circonscription : Lyon (1^{er} canton), Lyon (2^e canton), Lyon (6^e canton), Lyon 8^e canton, Villeurbanne.

2^e Circonscription : Lyon (3^e canton), Lyon (4^e canton), Lyon (5^e canton), Lyon (7^e canton).

3^e Circonscription : L'Arbresle, Limonest, Neuville, Vaugneray, Anse, Tarare.

4^e Circonscription : Condrieu, Givors, Mornant, Saint-Genis-Laval, Saint-Laurent de Chamousset, Saint-Symphorien-sur-Coise.

5^e Circonscription : Beaujeu, Belleville, Bois-d'Oingt, Lamure, Monsols, Thizy, Villefranche.

Notre département a subi, on le voit, de radicales modifications. L'ancienne première circonscription comprenait les 1^{er}, 7^e, 3^e et 4^e cantons de Lyon : l'ancienne seconde, les 2^e, 5^e et 6^e cantons de Lyon, plus Limonest et Vaugneray, de l'arrondissement de Lyon; l'ancienne troisième, le 8^e canton de Lyon, Villeurbanne, Neuville, (arrondissement de Lyon), Anse (arrondissement de Villefranche), l'Arbresle (arrondissement de Lyon) et Tarare (arrondissement de Villefranche); l'ancienne quatrième, les cantons de Saint-Genis-Laval, Givors, Condrieu, Mornant, Saint-Symphorien-sur-Coise, Saint-Laurent-de-Chamousset (arrondissement de Lyon); l'ancienne cinquième, les cantons de Villefranche, Bois-d'Oingt, Lamure, Thizy, Monsols, Beaujeu, Belleville (arrondissement de Villefranche).

BULLETIN POLITIQUE

Le semaine qui vient de s'écouler a été consacrée par le Corps législatif à la discussion des lois de finances.

M. Thiers a ouvert le feu : dans un discours, très-moderé de forme et très-net en même temps, l'illustre orateur a fait une vive critique des résultats d'un système que le chef du pouvoir caractérisait lui-même par ces mots d'une lettre fameuse : « L'empereur n'admet dans son gouvernement qu'une volonté et qu'une action. »

On comprendra que nous ne puissions suivre l'éminent orateur dans le développement

des motifs qui lui font considérer comme insuffisantes ou illusoirs les libertés dont le principe est inscrit dans nos lois, et qui ne peuvent cependant s'affirmer au grand jour, sans se heurter aux plus redoutables écueils.

Ainsi que le faisait observer, à la séance suivante, M. Jules Favre appuyant l'argumentation de M. Thiers de considérations et de faits d'un autre ordre, la question qui se pose naturellement à l'approche des élections est celle-ci :

Depuis 1863, la conduite du gouvernement dans les affaires intérieures a-t-elle donné satisfaction aux vœux du pays ?

Ne cherchons, si vous le voulez bien, la réponse à cette question ni dans les lumineuses démonstrations de M. Thiers, ni dans les faits incontestables portés à la tribune par M. Jules Favre. La réponse, nous la trouvons dans l'optimisme opiniâtre des harangues officielles, autant que dans les emportements et les véhémences de langage auxquels se sont encore une fois laissés entraîner les ministres. La réponse, elle est dans les déclarations de M. de Forcade La Roquette, défendant les candidatures officielles, affirmant bien haut que par leur maintien, le gouvernement entend rester fidèle à la majorité, comme celle-ci s'est montrée fidèle à la politique du gouvernement ; solidarisant ainsi les intérêts du pouvoir exécutif et de la Chambre et recevant, a dit la Patrie, les félicitations du chef de l'Etat pour « l'excellence des idées qu'il a émises, et qui ont reçu l'approbation de Sa Majesté. »

La réponse, elle est écrite tout au long dans les chiffres qui résument les mesures de répression auxquelles a donné lieu l'application des lois de 1868. En ce qui concerne la presse seulement, cent dix-huit procès en 13 mois ; peu ou point d'acquittements, et des condamnations qui se sont élevées à neuf ans un mois et vingt-trois jours de prison, neuf mois d'interdiction des droits civils, et 135,000 fr. d'amende, non compris le décime.

N'insistons pas. Aussi bien, malgré les efforts des députés de l'opposition, la parole ministérielle « tombant comme une semence bienfaisante sur un terrain bien préparé, » suivant l'expression de M. Jules Favre, ne pouvait que hâter la clôture de la discussion générale, et l'adoption des diverses sections du budget.

De graves incidents se sont produits toutefois, et il nous est impossible de n'en pas dire au moins quelques mots.

Nos lecteurs trouveront plus loin certains documents qui leur permettront de se prononcer en toute connaissance de cause, tant sur le scandaleux conflit qui a éclaté entre M. Girod-Pouzol et M. le ministre d'Etat, que sur l'humiliant échec infligé à M. le garde des sceaux. Quant

aux théories émises par les deux orateurs du gouvernement, à propos de la direction des poursuites judiciaires, d'une part, et de l'autre, au sujet des réunions privées, elles touchent à des intérêts trop sérieux pour que la presse libérale ne s'associe pas énergiquement aux protestations formulées par MM. Jules Favre et Ernest Picard ; nous reviendrons prochainement sur ces questions, toutes d'actualité.

Le Siècle s'est fait l'écho d'un bruit d'après lequel le récent discours de M. Thiers aurait jeté dans la machine gouvernementale un tel désarroi que l'on songerait à modifier profondément la constitution qui nous régit ; suit un programme fort attrayant auquel nous avons d'excellentes raisons de ne pas croire.

Le Sénat a entendu avant-hier la lecture du rapport de M. Delangle, sur la loi relative aux traités passés entre la ville de Paris et le Crédit foncier.

Ce rapport amnistie pleinement les illégalités commises, et conclut à une sanction sans réserve. Le contraire nous eût étonné.

On en est toujours, à propos de l'incident franco-belge, aux « impressions favorables » qui laissent pressentir l'accord entre les deux gouvernements. Une correspondance de Bruxelles ajoute même que le gouvernement du grand-duché de Luxembourg a exprimé le vœu d'intervenir auprès de la commission mixte, afin d'appuyer le traité passé entre la compagnie de l'Est et le chemin de fer liégeois-limbourgeois, ce traité lui assurant une communication directe avec la Hollande.

C'est bien possible, mais les journaux belges continuent de se montrer hostiles à cette pensée, caressée par nos politiques, que la France puisse arriver à faire, de la ratification des contrats, un élément essentiel de la solution.

Une dépêche de Madrid annonce que le roi Don Fernando, de Portugal, a opposé un refus définitif à l'offre qui lui a été faite de la couronne d'Espagne.

Ainsi, pendant que s'ouvrait devant les Cortes la discussion du projet de constitution, les dépositaires du pouvoir, préjugant le vote de la nation trompée, trafiquaient dans l'ombre de ce trône relevé par eux !

Encore une révolution escamotée ! Encore une monarchie replâtrée ! car à défaut de don Fernando, il se trouvera bien quelque rejeton de famille royale en disponibilité ou quelque soldat de fortune pour ramasser cette couronne en déshérence.

Quand donc les peuples apprendront-ils à se passer des intrigants et des sauveurs !

H. LACROIX.

M. DE FORCADE LA ROQUETTE

« Le ministre forme des collèges ; qui votera dans ces collèges ? — Tous les électeurs admis, sans doute ? — Non, ce sera, pour un très-grand nombre, le ministère.

« Ce n'est pas moi qui le dis, c'est lui. C'est sa prétention publique, officielle, raisonnée. Le ministère vote par l'universalité des emplois et et des salaires que l'Etat distribue et qui, tous ou presque tous, directement ou indirectement, sont le prix de la docilité privée.

« Il vote par l'universalité des affaires et des intérêts que la centralisation lui soumet ; il vote par tous les établissements religieux, civils, militaires, scientifiques, que les localités ont à perdre ou qu'elles sollicitent ; il vote par les routes, les canaux, les ponts, les hôtels-de-ville ; car les besoins publics satisfaits sont des faveurs de l'administration, et pour les obtenir, les peuples, nouveaux courtisans, doivent plaire.

« En un mot, le ministre vote de tout le poids du gouvernement qu'il fait peser en entier sur chaque département, chaque commune, chaque profession, chaque particulier. Et quel est ce gouvernement ?

« C'est le gouvernement impérial, qui n'a pas perdu un seul de ses cent mille bras, qui a puisé, au contraire, une nouvelle vigueur dans la lutte qu'il lui a fallu soutenir contre quelques formes de liberté et qui retrouve toujours, au besoin, les instincts de son berceau : la force et la ruse. »

Qui dit cela ? Royer-Collard.

Et de quel gouvernement impérial ? On pourrait s'y méprendre, si Royer-Collard avait eu le bonheur de vivre sous le second empire, et si le trait final du tableau ne s'appliquait exclusivement au premier, car qui pourrait prétendre que la force et la ruse ont été pour quelque chose dans l'établissement du régime issu du 2 décembre.

N'est-ce pas là, en effet, trait pour trait notre système électoral ! La formation des circonscriptions livrée à l'arbitraire de l'administration et

FEUILLETON DE LA DISCUSSION

La Descente de Gaston aux Enfers

(FANTAISIE CONTEMPORAINE)

(Suite)

Nous marchâmes pendant quelques minutes, jusqu'au moment où une palissade en planches nous barra le passage.

Pandolphe prononça deux mots dans une langue que je n'avais jamais entendue. Les planches s'écartèrent et se rapprochèrent derrière nous quand nous fûmes passés.

Nous étions sur un grand terrain tout planté de perches auxquelles étaient fixés des écriteaux portant ces mots écrits en lettres majuscules : *Joli appartement de garçon à louer présentement... Appartement fraîchement décoré pour le terme prochain... Magnifique appartement avec écuries et remise.* Chaque perche se dressait au milieu d'un carré tracé à la craie sur le sol. Sous l'écriteau un homme était assis par terre, la tête basse et plongé dans une tristesse profonde.

De maison, pas l'ombre. A peine avions-nous fait quelques pas que nous fûmes entourés, pressés, étouffés par les gens aux perches, et cent voix nous crièrent sur tous les tons :

— Messieurs, louez chez moi. — Messieurs, donnez moi la préférence. — Messieurs, des appartements superbes. — Une maison entre cour et jardin, messieurs, de l'eau chaude dans toutes les

chambres ; un tapis dans l'escalier ; un balcon de 1 mètre 50 de large, et le bail de trois, six, neuf, à la volonté du preneur.

Un gros homme nous saisit chacun par un bras et nous entraîna de force devant la raie de craie qui était censée former la façade de sa maison.

— C'est un fou, messieurs, c'est un fou : il s'imagine avoir une maison, et il n'en a pas, criaient les autres.

Et chacun ajoutait :

— Il n'y a qu'une maison ici, c'est la mienne, regardez, messieurs, la voici.

— Ne faites pas attention à leurs propos, me disait le gros homme, ce sont de malheureux aliénés. Donnez-vous la peine d'entrer. — L'appartement est au premier. Montez, je vous prie.

— Pardon, lui dis-je, mon cher monsieur ; mais êtes-vous bien sûr d'avoir une maison ?

— Si je suis sûr d'avoir une maison ! mais vous êtes donc aveugle, me répondit-il en colère. Vous ne voyez pas ce riche vestibule, cette cour superbe, cet escalier de pierre aux murs de stuc avec cette magnifique rampe, un chef-d'œuvre de serrurerie ? Si vous ne voyez pas, touchez, et il conduisait ma main. Si le tact vous manque, écoutez. Et il faisait le geste d'un homme qui frappe contre quelque chose. Etes-vous convaincu, maintenant ?

— Oui, vous avez une maison, dis-je en souriant, je n'en doute plus ; seulement, elle n'existe que pour vous, et pas pour moi.

— Et pour vous ? demanda-t-il avec angoisse à Pandolphe.

— Pour moi, pas davantage, répondit le maître. Le gros homme désespéré laissa tomber ses deux bras.

— Oh ! mon Dieu ! mon Dieu ! dit-il, en gémissant, j'ai bien du malheur. Tous ceux qui vien-

nent ici ont perdu les yeux, l'ouïe et le toucher, et je ne pourrai jamais louer mon premier.

Et, prenant sa tête dans ses deux mains, il fondit en larmes.

Nous nous mîmes à courir pour échapper aux autres fous qui voulaient aussi, à toute force, nous montrer leurs appartements à louer. Déjà, nous touchions presque à la palissade, quand un petit vieillard qui n'avait pas quitté son écriteau, de peur, sans doute, qu'un voleur n'emportât sa maison, m'appela d'une voix grêle.

Je m'arrêtai, puis je reculai avec effroi. J'avais reconnu mon propriétaire.

— Monsieur Gaston, me dit-il, je ne possède plus mon immeuble, étant mort depuis hier.

— Ah ! tant mieux ! m'écriai-je involontairement.

— Mais j'ai ici un charmant appartement, et, si vous voulez le voir...

— Vous êtes bien bon ; j'ai les déménagements en horreur.

— A votre aise... Ah ! j'oubliais de vous dire, je vous ai recommandé à mon neveu, à mon heure dernière.

— Que de bontés !

— Votre bail expire dans trois mois et trois jours. Le concierge vous remettra un congé et un projet de bail portant votre appartement de 2,000 à 3,000 francs ; vous choisirez.

— Vous êtes bien heureux d'être mort ; m'écriai-je.

Mais, à la voix de Pandolphe, la palissade s'était de nouveau écartée ; mon maître me poussa hors de l'enceinte, et je n'eus pas le loisir d'en dire davantage.

Un édifice aux murailles massives et d'une

gothique architecture se dressait devant nous.

Pandolphe poussa une lourde porte qui se referma doucement sur nous quand nous fûmes passés.

Nous nous trouvâmes dans une salle immense où régnait une atmosphère tiède, un tapis épais couvrait le plancher ; les murs étaient capitonnés ; des rideaux de velours cachaient les fenêtres, et quelques lampes d'albâtre suspendues au plafond ne laissaient tomber qu'une lumière pâle.

Il y avait dans cette salle un grand nombre de lits garnis de matelas rebondis, de draps de batiste fine, de couvertures d'une belle laine blanche et douce, avec des oreillers moelleux à la tête, et un édredon mollet aux pieds.

Et dans chacun de ces lits, il y avait un homme qui sommeillait.

Je vis parmi les dormeurs quelques jeunes gens et beaucoup de vieillards ; mais la plupart étaient des hommes de quarante à cinquante ans. Presque tous étaient gras et avaient le teint fleuri.

Tous murmuraient à voix basse et comme en rêve des paroles entrecoupées par une respiration égale.

« La liberté, disait l'un, la liberté ! un mot de va-nu-pieds, d'envieux, de brouillons, de révolutionnaires ! un mot pour soulever la canaille. Les honnêtes gens sont toujours assez libres. Le beau malheur de n'avoir pas le droit de dire du mal du gouvernement. Oh ! les journalistes, les philosophes, les idéologues, quelle race ! Le progrès ! Le progrès ! ils n'ont que ça à la bouche... Est-ce que l'humanité change ? Est-ce qu'il n'y aura pas toujours des riches et des pauvres, des savants et des ignorants, des hommes d'esprit et des imbéciles ? Que l'autorité fasse taire tous ces brailards-là, ces ennemis du repos des bons citoyens ! Qu'on les bâillonne, qu'on leur coupe la langue, qu'on

Briday, Bienzard, Dupoirieux, Farissier, Salandras, Pilaud, Chanel, Levé, Breyton, Gerland.

Nous félicitons hautement les auteurs de la protestation si nette qu'on vient de lire. On cherche à organiser, autour de la candidature de M. Raspail, la pression des manifestes et des signatures. C'est faire acte d'énergie que d'y résister, et par là même donner un exemple salutaire.

Dans l'affaire, la pression se complique de fraude. Le *Progrès*, en insérant cette protestation, dit qu'elle s'adresse non à lui, mais à ceux qui lui ont remis les listes pour les publier. Mais qui sont ceux qui lui ont remis les listes ? Est-ce qu'en les publiant, il n'est pas censé s'être assuré de la sincérité des signatures qui les composent, ou du moins en avoir, par devers lui, quelque garantie ? Autrement, que signifient ces listes ? Où est leur authenticité ? Quelle confiance méritent-elles ?

L.-PAUL DUMAREST.

Aux députés de l'Opposition libérale.

Citoyens députés,

Nous ne croyons être contredits par aucun de vous en affirmant qu'en France la peur du socialisme a été, de 1848 à 1851, la cause principale de la perte successive des libertés politiques laborieusement conquises par nos pères ; que cette peur avait fini par rejeter dans le camp de la réaction autoritaire la presque totalité des hommes qui avaient défendu jusqu'alors les principes de la Révolution ; que si le parti de la Liberté s'est ensuite lentement reconstitué, c'est parce que la peur du socialisme s'était progressivement évanouie ; que, par le fait des réunions publiques, où la question sociale s'est de nouveau posée, la peur, un moment disparue, tend à renaître avec son ancienne intensité ; et enfin que, si elle ne réussit pas à la faire cesser avant les prochaines élections, l'opposition libérale, dont vous êtes les représentants officiels, risque fort d'être vaincue, sinon à Paris, du moins dans les départements.

Nous aussi, socialistes, nous voulons, bien que par d'autres motifs, faire cesser cette peur absurde de la question sociale ; et puisque nous sommes d'accord avec vous sur ce but, nous vous offrons loyalement le moyen de l'atteindre.

Nous vous proposons, à cet effet, de convoquer une réunion de 2,000 personnes ; les cartes d'entrée à cette réunion étant ainsi distribuées :

- 300 remises à la Chambre de commerce ;
 - 100 à l'ordre des avocats ;
 - 50 à la magistrature ;
 - 50 aux officiers ministériels ;
 - 50 aux Facultés de médecine et de droit ;
 - 50 à la presse ;
 - 100 aux différents ministères ;
 - 50 au Corps législatif ;
 - 25 au Sénat ;
 - 25 au conseil d'Etat ;
 - 500 dont vous disposerez comme il vous plaira ;
- Et 800 laissées par vous aux socialistes, qui accepteront de vous la sommation suivante :

Sommation de faire connaître, avec précision et sans réticence aucune, non pas leurs idées sur l'avenir de l'humanité, idées qui doivent être d'autant plus vagues qu'elles s'appliquent à un avenir plus éloigné ; mais, ce qui est bien différent et bien autrement important, les mesures législatives qui leur paraissent nécessaires et suffisantes pour accomplir ce qu'ils appellent la révolution sociale.

Désireux comme vous, citoyens députés, d'en finir avec cette peur absurde qui fait seule obstacle au triomphe de la liberté ; convaincus d'ailleurs qu'un pouvoir quelconque ne pourra jamais révolutionner une société qui ne veut pas être révolutionnée, ou la faire marcher dans un sens opposé à celui dans lequel, à tort ou à raison, elle veut ou entend marcher, nous avons, après mûres délibérations, pris le parti d'aller au-devant de votre sommation.

Nous vous invitons donc publiquement à venir discuter avec nous, devant une assemblée composée comme nous venons de le dire, les voies et moyens de la Révolution sociale. Trois sténographes, choisis d'un commun accord, seront chargés de publier *in extenso* vos discours et les nôtres ; et la France, attentive à ce grand débat, sera juge.

Qu'avez-vous à craindre ? Ce n'est pas le talent oratoire qui vous manque. Et certes, si nous n'étions pas convaincus de la justice et de la praticabilité de nos moyens, il y aurait de notre part une grande outrecuidance à oser discuter avec vous. Mais nous savons, pour l'avoir expérimenté dans les réunions publiques, que chez le peuple français l'amour de l'art n'exclut pas le bon sens, et que celui-ci finit toujours par l'emporter.

Nous savons aussi, et c'est là surtout ce qui explique notre audace, que si, contre notre attente, nous devons être vaincus par vous sur le terrain pratique, que si vous réussissez par vos arguments à convaincre la nation française de l'impraticabilité de nos moyens, nous réussirons de notre côté à lui démontrer, clair comme le jour, la nécessité de trouver d'autres moyens et l'impossibilité de rester dans le statu quo.

Le parti socialiste, auquel nous avons l'honneur d'appartenir, sera sans doute renvoyé à l'étude des moyens ; mais la Nation, nous en sommes profondément convaincus, vous y renverra avec lui, en posant ainsi le problème :

Formuler un ensemble de mesures législatives telles que la liberté du travail et la liberté des transactions restantes, l'égalité des conditions en résulte progressivement et promptement, sans spoliation ni banqueroute.

Et par là, citoyens députés, notre défaite commune ne pourra être qu'une victoire commu-

ne, une victoire qui, faisant enfin cesser la peur du socialisme, nous conduira dans un avenir prochain à la glorieuse et définitive conquête de la liberté, sans laquelle il n'existe pas de dignité nationale.

Dans l'espoir d'une réponse favorable, nous vous envoyons, citoyens députés, l'expression de nos sentiments fraternels.

ONT SIGNÉ :

E. Chémalé, A. Murat, G. Lefrançois, Briosne, H. Tolain, Demay, Aug. Bibal, Combes avocat, Ch. Longuet, P. Denis, J.-A. Langlois.

Pour copie conforme : Briosne.

La proposition de MM. Chémalé, Briosne et autres nous paraît inopportune au moment des débats législatifs, et nous ne voyons point d'ailleurs comment la législation existante permettrait d'y donner suite. Mais nous l'avons crue digne d'être notée à cause de l'adhésion très-nette qu'elle contient aux principes du libéralisme.

Il faut en finir, en effet, avec les ridicules terreurs inspirées par le socialisme, dès qu'il répète les procédés autoritaires et qu'il ne prétend relever, comme toutes les opinions humaines, que de la discussion et de l'assentiment du plus grand nombre. Il n'y a que des doctrines vraies ou fausses, et il n'en est pas autrement du socialisme que de toutes les autres. Toute erreur est dangereuse, tout ce qu'on peut lui demander, c'est de n'être pas tyrannique. Dès qu'elle cesse de l'être, elle s'appelle aussi bien que la vérité, LA LIBERTÉ.

L.-P. D.

CHRONIQUE

Peu de nouvelles importantes relativement au mouvement électoral qui, toutefois, se généralise et s'accroît par l'organisation de nombreuses réunions privées et l'adoption, dans les principaux centres électoraux, de candidatures radicales.

Voici quelques renseignements que nous trouvons dans les journaux de la semaine :

AIN. — Dans la première circonscription, arrondissement de Bourg (député actuel, M. Lehon), les candidats sont au nombre de trois : MM. Guigues de Champvans, et Edgard Quinel, anciens représentants du peuple, et M. Edouard Puthod, rédacteur de l'*Avenir national*.

Dans la seconde circonscription, arrondissement de Trévoux (député actuel, M. Bodin), les candidats sont MM. Julien et H. Germain.

Dans la troisième circonscription (député actuel, M. Girod, de l'Ain), arrondissement de Belley, Nantua et Gex, les candidats sont MM. Thiers et Jonage.

CORRÈZE. — Toutes les lettres que nous recevons du département de la Corrèze, dit le *Libéral du centre*, indiquent que là, comme partout, il se produit, à l'approche des élections générales, un mouvement considérable d'opinion. Ce département, autrefois si dévoué à la démocratie libérale, tiendra à honneur de revendiquer les libertés sans lesquelles la démocratie est impuissante. Nous croyons pouvoir assurer que M. Latrade, ancien représentant du peuple à l'Assemblée constituante et à l'Assemblée législative, frappé de proscription à la suite du 2 décembre, a accepté la candidature qu'on lui offre de tous les points de la circonscription de Brive. Nous félicitons M. Latrade de faire face à M. Mathieu, un des coryphées du système actuel du gouvernement, et nous le soutiendrons énergiquement.

AUBE. — Dans la première circonscription de l'Aube, dit l'*Opinion nationale*, nous recommandons énergiquement la candidature de M. Mocheris, gendre de M. Pelletan ; sauf, s'il y a lieu, à voter, au second tour de scrutin, pour M. Casimir Périer. Il faut faire échouer, à tout prix, la candidature officielle de M. Dargence, maire de Troyes.

NORD. — Les journaux ont annoncé que M. Pinard est en tournée électorale dans le département du Nord, dit le *Palais*. Il parcourt, en effet, la circonscription de Cambrai, dans laquelle il a posé sa candidature indépendante. Il est assez curieux de voir l'ancien ministre de l'intérieur, l'un des plus zélés promoteurs des candidatures officielles, se poser aujourd'hui en candidat indépendant et parcourir les campagnes pour recruter des voix.

M. et Mme Pinard se prodiguent beaucoup dans les salons de Cambrai, où ils sont fort bien accueillis d'ailleurs, ils sont de toutes les fêtes et de toutes les réunions.

Le Conseil général du Rhône, réuni, le 5 avril, en session extraordinaire, a voté une subvention de deux millions en faveur de MM. Mangini, pour le chemin de fer de Montbrison. Payable en quatre annuités, cette somme sera remboursée en douze ans par le département, au moyen d'une imposition de centimes additionnels.

Le Conseil général a voté, en outre, une somme de 10 000 fr. pour études des chemins de fer : de la vallée du Gier, de Cours à Saint-Victor et du Rhône à Crémieu.

Nous extrayons d'une lettre qui nous est adressée les détails suivants qui nous paraissent de nature à intéresser nos lecteurs :

Depuis longtemps l'on entend dire que les impôts n'ont pas augmenté ; je ne sais pas jusqu'à quel point l'on a raison ; mais toujours est-il que

par le fait du système gouvernemental qui nous régit depuis 17 ans, les charges de la vie se sont singulièrement accrues, sans que les ressources aient suivi la même marche ascendante. Je vous donnerai l'exemple d'une famille lyonnaise qui a toujours été dans le même état depuis 1850 jusqu'à ce jour, et qui n'a jamais rien eu à démêler avec le budget, ce qui n'est pas dire avec le fisc.

En 1852 elle occupait un appartement de 300 mètres cubes d'air, pour le prix de 400 fr. — En 1854, les démolitions de la rue Impériale l'obligent de changer, et elle ne peut se loger dans les mêmes conditions qu'en prenant un appartement de 620 fr. ; augmentation 220 f. »

L'impôt qui n'était que de 12 fr. fut porté à 24 fr., ci. 12 »

En 1860, on fait la rue de l'Impératrice ; autre changement, autre augmentation ; l'appartement nouveau fut de 1,000 fr. ; augmentation 380 »

L'impôt porté à 59 fr. ; augmentation 35 »

En outre, le chef de la même famille occupait un appartement pour magasin en 1852, le prix était de 1,200 fr. ; aujourd'hui, le même appartement qu'il occupe toujours, après les augmentations successives provenant toutes de la même cause, est à 2,200 fr. ; augmentation 1,000 f. ; étant deux associés, il y a pour son compte 500 fr. d'augmentation, ci. 500 »

La même augmentation s'est produite pour la patente. En 1852, elle était de 250 fr. ; aujourd'hui elle est de 605 fr. ; différence 355 fr., moitié 177 50

Voilà donc pour une famille une somme de 1,324 50

1,324 fr. qu'il lui faut trouver coûte que coûte, et pourtant elle n'est pas mieux logée, et ne fait pas plus d'affaires, et le tant pour cent du bénéfice n'a certes pas augmenté, tant s'en faut.

Mercredi 7 avril, à midi, a eu lieu la double installation de M. Gaulot, comme premier président de la cour impériale de Lyon, et de M. Massin, comme procureur général près le même siège.

Faisant allusion à l'incident soulevé, au Corps législatif, par un passage du dernier discours de M. Thiers, M. le procureur général Massin s'est exprimé ainsi :

« Au ministre éminent qui, deux fois, dans son indulgente bonté, a bien voulu appeler l'attention du souverain sur mes modestes services, et qui, hier encore, daignait me défendre contre des attaques que j'ai la conscience de n'avoir pas méritées, j'ose aussi adresser mes humbles actions de grâce et l'assurance de ma profonde gratitude. »

D'un autre côté, La pièce suivante a paru dans les colonnes de l'*Indépendant du Centre* :

« Les soussignés, tous présents à l'audience de la cour de Riom, le 2 décembre 1868, attestent que les paroles prêtées par M. Girod-Pouzol à M. Massin, procureur général à Riom, ont en effet été prononcées par ce magistrat : « le tribunal de Clermont, a dit M. Massin, a manqué d'intelligence et de prévoyance. » Ces paroles ont été accueillies aussitôt par un murmure de désapprobation sévère de la part de tout l'auditoire.

« Les soussignés ne parlent pas sur oui-dire ou sur des versions faites après coup. Ils disent ce qu'ils ont entendu eux-mêmes, et ils disent que ce soit de les contredire. »

G. de Chabrol ; — Blatin-Mazellier, membre du conseil municipal ; — Alfred Tallon, avocat ; — Monate, avocat ; — Du Ranquet ; — Alfred de Lavergne ; — Boudinat, négociant ; — Rebière, négociant ; — Jarriger, architecte, membre du conseil municipal ; — Ferdinand Thibaud, imprimeur ; — Georges Baraduc ; — Ribeyre, mécanicien, membre du conseil des prud'hommes ; — de Mallargues, membres du Conseil général ; — Frédéric Mouneyrat ; — Emile Thibaud ; — Eugène Noalhat, imprimeur ; — Pongheon, avocat ; — de Guerie, rédacteur de l'*Indépendant*, etc.

On peut remarquer du reste que M. Massin, dans l'extrait de son discours d'installation plus haut cité, évite de démentir directement les paroles qui lui sont attribuées.

Que faut-il penser dès lors des dénégations de MM. Baroche et Rouher ?

La *Corruption électorale*, tel est le titre d'une brochure que M. Constant Fenet a fait imprimer en Belgique, et que le ministre de l'intérieur refuse de laisser entrer en France. A ce sujet, M. Fenet a écrit à l'*Ordre*, d'Arras, la lettre suivante :

« Monsieur,

« Je viens de faire imprimer à Bruxelles une brochure sur la *Corruption électorale*. A Bruxelles ! ne vous effrayez pas : j'ai choisi un imprimeur en Belgique, tout simplement parce que les frais d'impression y sont moins élevés qu'en France.

« Quand j'ai rédigé cette brochure, je ne songeais pas que M. Jérôme David et M. Picard demanderaient à interpellier le gouvernement au sujet de la *corruption électorale* ; mais lorsque j'ai appris que la demande d'interpellation avait été faite et que l'autorisation avait été accordée à l'unanimité des bureaux, j'ai été enchanté.

« On le serait à moins.

« Etre, en effet, à la fois du même avis que M. Jérôme David et que M. Picard, du même avis que les mamelouks de l'empire et que ses adversaires les plus énergiques, quelle bonne fortune pour un homme qui, comme moi, ne se sent aucune espèce de vocation pour le martyre !

« Eh bien ! monsieur le rédacteur en chef, jugez de ma chance : M. le ministre refuse d'autoriser l'entrée de ma brochure. Il prétend que l'esprit et la forme lui en sont désagréables. »

« Je ne savais pas (mais, sous l'empire, on apprend tous les jours quelque chose) que, pour publier une brochure, il était indispensable d'être agréable à M. le ministre de l'intérieur. Je croyais, au contraire, qu'il était du droit des citoyens de dire à l'administration des vérités désagréables et du devoir de MM. les ministres de les entendre.

« Que serait, sans cela, la polémique ? Une plate apologie des gens en place, digne tout au plus d'un valet. Et j'avoue que je ne me suis jamais senti beaucoup de disposition pour ce genre de littérature.

« Si nous n'avons qu'une liberté de comédie, il faut que le public le sache, et, si cette liberté lui suffit, il le dira aux prochaines élections.

« Veuillez, M. le rédacteur en chef, me croire animé des meilleurs sentiments.

« Constant FENET,

« Avocat à la cour de Paris. »

M. Fenet va faire réimprimer à Paris sa brochure qui vient, on le voit, tout à fait à point.

H. LACROIX.

VARIÉTÉS.

Paris, ses organes, ses fonctions et sa vie dans la seconde moitié du XIX^e siècle, par M. MAXIME DU CAMP. — Hachette, éditeur.

Sans remonter jusqu'à Mercier, nous nous rappelons deux volumes faits sur Paris par M. Alphonse Esquiros. Ce travail, paru en 1847, était spécial et demeura incomplet. Mais il contenait en germe la réputation que l'auteur s'est acquise pendant son exil et son séjour hors de France, d'abord en Hollande et présentement en Angleterre.

On se rappelle les articles de M. Esquiros sur la Hollande. Sa réputation était faite parmi les lettrés ; elle fut désormais établie auprès de tous les hommes de goût. Les Hollandais furent tellement flattés de cette peinture exacte et vivante de leurs mœurs et de leurs habitudes que l'Académie de La Haye nomma d'office M. Esquiros comme membre de cette compagnie. Il fallut trouver M. Esquiros, qui venait de partir pour l'Angleterre, et ce fut Charras qui donna l'adresse de son concitoyen que les académiciens de Hollande ne connaissaient pas.

En Angleterre, M. Esquiros s'est livré aux mêmes travaux. Il a étudié et compris les institutions anglaises ; il a peint la nature, les coutumes du pays ; il est exact et pittoresque ; il est poète et statisticien. Il aura payé son hospitalité par un ouvrage considérable et capital qui aidera à faire comprendre l'Angleterre à la France.

M. Maxime du Camp traite Paris de la même manière. Il le juge et l'étudie comme un être vivant ; il analyse ses fonctions ; c'est la physiologie d'une grande ville dont la population augmente dans des proportions incroyables de rapidité. En 1816, Paris comptait 710,000 habitants ; en 1856, il en comptait 1,825,274. Dans quarante ans, si la progression se poursuit d'après cette proportion, Paris aura trois millions d'habitants.

M. du Camp, dans une introduction très-savante et très-instructive, trouve que M. Haussmann ne va pas assez vite. L'indulgence se déguise ici en paradoxe. A Londres, les renseignements sont à la portée de tout le monde ; vous pouvez en disposer à votre gré et en faire l'usage qui vous plait. A Paris, les communications viennent de l'administration même ; elle a la prétention de vous faire une grâce. Attaquer un chef de service qui vous a permis de recueillir auprès de lui des documents et des chiffres, c'est battre les gens avec les verges qu'ils vous fournissent, et c'est se fermer la porte des bureaux.

M. Haussmann n'aime pas la contradiction. M. du Camp aime la vérité ; grâce à une impartialité un peu ironique, il s'est placé avec esprit en dehors de ces prétentions mesquines.

Il a agi de même envers la préfecture de Police. Nous devons à cette prudence des explications remplies d'intérêt et ingénieusement présentées. Le premier chapitre de *Paris* est consacré à l'administration des Postes. Nous allons de Cyrus à M. Vandal.

Nous découvrons dans cet excellent article que l'unité de taxe est due à la République, à laquelle M. Etienne Arago fit accepter ce progrès. Plus d'une fois, M. Glais-Bizoin a signalé cette réforme au Corps législatif et l'a attribuée à son véritable auteur, M. Glais-Bizoin voulait même que la loi qui consacre cette unité fût appelée loi-Arago.

M. du Camp s'est attaché aux détails du fonctionnement. Nous lui emprunterons quelques chiffres. Le véritable hommage à rendre à un pareil livre, c'est de prouver que l'auteur n'a rien négligé pour expliquer tous les rouages des administrations qui sont les artères de notre vie générale.

La Poste transporte environ quatre milliards de francs par an, par lettres chargées ou valeur déclarées. En 1867, l'administration n'a eu à rembourser que 8,020 fr.

Nous venons de parler de la lettre chargée. Voulez-vous connaître la vigilance qui accompagne cette lettre pendant un trajet déterminé, du bureau de la Madeleine à Paris, par exemple, jusqu'à Marseille ?

« Le bureau de la Madeleine prend la lettre en charge et en donne un récépissé à l'expéditeur ; il envoie ensuite la lettre au bureau central, qui l'inscrit et en donne reçu ; celui-ci la remet avec les mêmes formalités au bureau ambulant, qui les exige à son tour du bureau de Marseille. Ce dernier la confie contre reçu au facteur, qui ne doit la livrer au destinataire qu'en échange d'une décharge définitive. Six enregistrements différents, six signatures différentes sont donc nécessaires pour qu'une lettre chargée parvienne de Paris à Marseille. »

On s'est occupé souvent de la franchise accordée aux fonctionnaires. Le nombre est considérable de ceux qui correspondent *franco* avec leurs supérieurs, leurs subordonnés et leurs collègues: 120 mille environ. Le grand et le petit *Journal officiel* sont affranchis de la taxe. Ajoutez-y l'affranchissement du timbre, et voyez sur quel pied d'égalité la loi est respectée.

En Angleterre, tout le monde paie les frais de poste, même la reine.

Le travail intérieur, le mouvement des bureaux, forment des chapitres très-intéressants, et le paragraphe de la *poste restante* est palpitant d'émotions indiquées.

De l'hôtel des Postes nous passons au télégraphe. M. du Camp commence son historique aux gues-tours de l'Orestie, et il nous mène jusqu'à la découverte de Chappé. La première nouvelle apportée à Paris par le télégraphe de la république fut l'avis d'une victoire. Hélas! aujourd'hui, c'est la Bourse surtout qui fait manœuvrer les fils.

La nouvelle de la mort de Paul 1^{er} (12 mars 1801) mit vingt et un jours à parvenir à Londres; celle de Nicolas 1^{er} (2 mars 1855) y fut connue en quatre heures et demie. Ces deux dates et ces deux espaces de temps rapprochés et comparés donnent la mesure du progrès accompli dans l'espace de cinquante années.

M. du Camp nous raconte deux coqs-à-l'âne de la télégraphie électrique qui méritent d'être cités: « A l'époque où la coulisse fut forcée de disparaître de la Bourse, on envoya en Belgique le télégramme suivant destiné simplement à faire connaître quel avait été le mouvement des fonds à la Bourse et au passage de l'Opéra et à annoncer en même temps la suppression de la coulisse: — « Parquet, Opéra, descendu. — Coulisse, interdiction de jouer. Signé: Robert. » — Un journal le traduisit en *faits divers*: « Le Parquet de l'Opéra est descendu dans la coulisse; par suite de cet accident on a interdit la représentation de *Robert le Diable*. » Après l'attentat d'Orsini, on traduisit en Allemagne cette dépêche: — « Machine infernale; empereur et impératrice saufs. Général Roguet blessé. » — On en interpréta la fin de cette manière: « Un général et le petit chien de l'impératrice ont été blessés. » — On avait simplement lu ou écrit *roquet* au lieu de *Roguet*. »

A propos de voitures, voici l'étymologie du mot *fiacre*:

« Est-ce parce que Sauvage habitait rue Saint-Martin, en face de la rue Montmorency, une maison qui avait pour enseigne l'image de Saint-Fiacre? (ce Sauvage fut le premier qui établit ce genre de carrosse.) Est-ce parce que vers cette époque un moine des Petits-Pères, nommé Fiacre, mourut en odeur de sainteté et qu'on mit son portrait dans les nouvelles voitures pour les protéger contre les accidents? »

On sait que Pascal inventa les carrosses à cinq sous inaugurés en 1662, idée première des omnibus.

« En 1855, l'entreprise avait dans Paris 347 voitures qui ont transporté 36,000,000 voyageurs; en 1866, elle en a 664, qui ont transporté 107,212,074 personnes. »

Le bénéfice de la compagnie était de un centime 28/100 par voyageur en 1866. Un omnibus prêt à être attelé et pouvant contenir vingt personnes revient à 3,500 fr.

On voit combien le livre est varié. Les sujets changent à tout instant, et des voitures nous passons aux chemins de fer. M. du Camp applique cette fois encore son procédé optimiste, indulgent avec intention. Il enregistre les statistiques; il groupe tous les renseignements; mais il ajourne toute critique. S'il mêlait à son travail des considérations d'un ordre hypothétique, le livre serait doublé et surchargé.

La Seine à Paris offre plus de ressources aux tendances littéraires et pittoresques de l'écrivain; il ne les laisse pas échapper. Mais empruntons-lui encore des chiffres. Les statistiques offrent toujours un vif intérêt. Veut-on savoir ce qu'ont coûté les ponts nouveaux et les ponts reconstruits?

« Pont Napoléon, 2,236,905 fr.; — pont de Bercy, 1,334,877 fr. 85 c.; — pont d'Austerlitz, 951,204 fr. 08 c.; — pont Louis-Philippe, 785,065 fr. 39 c.; — pont St-Louis, 655,669 fr. 75 c.; — pont d'Arcole, 1,143,000 fr.; — Petit-Pont, 385,809 fr. 42 c.; — pont Notre-Dame, 713,356 fr. 37 c.; — pont St-Michel, 743,253 fr. 09 c.; — Pont-à-Change, 1,272,231 fr. 38 c.; — Pont Neuf, 1,687,779 fr. 03 c.; — pont Solferino, 1,089,942 fr. 35 c.; — pont des Invalides, 1,053,389 fr. 53 c.; — pont de l'Alma, 2,075,759 fr. 98 c.; — pont viaduc d'Auteuil, 3,463,774 fr. 35 c.; — total: 19,590,816 fr. 60 c. »

De là nous passons aux petits métiers de la Seine, chapitre de roman; on y apprend à connaître les *tireurs*, les *dérouteurs*, les *sabliers*, les *déchireurs*, les *ravagiers*, les *tafouilleux*, les *carapats*. M. du Camp dessine ces types d'une plume d'artiste. Les pages consacrées à la Morgue touchent au dramatique, et les lignes les plus sinistres ne sont pas celles souvent où l'auteur donne des renseignements; ce sont celles où il se tait. Penché sur le registre de la Morgue, il compte les entrées pendant les journées de Juillet 1830, de Février 1848, de Juin 1848, et il termine son paragraphe par ces mots: « Le reste est de l'histoire trop moderne pour trouver sa place ici. »

Le nombre des morts a doublé depuis dix ans. Paris est la terre promise. Les grandes fortunes qui s'y agitent attirent les joueurs qui décident de leur destinée à pile ou face; et ils s'endorment presque tous dans « les draps humides de la Seine ».

L'année 1867 a fourni 744 morts à la Morgue; en 1848, malgré la Révolution de février et les journées de Juin, le chiffre n'a été que de 631.

A la fin de son volume, M. du Camp place quelques *pièces justificatives*: un arrêt de 464 sur la poste aux chevaux et aux lettres, entre autres, peut être intéressant. Quant aux documents si-

gnés Vandal pour la saisie des lettres de tel prince, c'est du luxe. Ces papiers-là n'ont pas encore une importance historique. Il est bon cependant de tenir ces pièces.

Tel est le premier volume du grand travail entrepris par M. du Camp; nous l'avons analysé à la hâte. Nous avons été obligé de choisir parmi toutes les révélations curieuses qui remplissent les pages de Paris.

L. LAURENT-PICHAT.

COURS D'ECONOMIE POLITIQUE

DU PALAIS-SAINT-PIERRE.

12^e ET DERNIÈRE SÉANCE.

Conciliation et transition.

Il serait utile, avant de clore ces conférences, de les résumer.

L'étude du socialisme contemporain offre deux objets: ses idées théoriques et son organisation pratique.

La partie théorique du socialisme se caractérise d'abord par une violente critique de l'économie sociale actuelle, qu'il veut renouveler de fond en comble. A ses yeux, le capital exploite et spolie le travail. Cela peut se dire tant que le capital est armé de privilèges légaux et que le travail n'est pas libre. Du moment que le droit commun maintient chacun en possession de ce qui lui appartient légitimement, cela n'est plus vrai. L'inégalité des parts ne résulte plus des lois que de l'inégalité des services rendus par chacun à la société. Elle se déplace d'ailleurs d'elle-même par le jeu des forces économiques. Le socialisme invoque les principes de la démocratie moderne pour justifier ses desirs de révolution sociale. Mais la démocratie moderne ayant pour base la triomphe de la liberté et du droit, ne saurait concorder avec les tendances au despotisme gouvernemental du socialisme. Ce despotisme n'est d'ailleurs pas moins réel quand il s'exerce au nom du peuple qu'au nom d'un monarque. Le socialisme sacrifie l'individu à la collectivité en attaquant la propriété, issue du travail, et il sacrifie l'égalité naturelle du droit commun à l'égalité factice des conditions. Il est donc, en somme, l'opposé de la vraie démocratie.

Les plans utopiques d'organisation sociale sont tous marqués de ce vice originel qui les rend impraticables. M. Dameth cite à ce sujet une lettre de Lamennais, écrite en 1847, et qui conclut ainsi:

« Je ne crois pas que jamais idées plus désastreusement fausses, plus extravagantes et plus dégradantes, soient entrées dans l'espèce humaine; et ne méritassent-elles pas ces qualifications qui, à mes yeux du moins, ne sont que justes, il n'y en aurait point encore de plus radicalement impraticables. »

L'organisation pratique du socialisme comprend le mouvement coopératif qu'on ne saurait désapprouver, et le socialisme militant qui veut instaurer la lutte des classes ouvrières contre la bourgeoisie, dans le but de substituer à l'ordre économique actuel les principes d'organisation servant de base aux plans utopiques dont il vient d'être question; mais la mise en œuvre de ces plans exigerait un bouleversement social effroyable autant qu'inférieur.

Au reste, rien n'empêche les partisans de chaque théorie d'en faire l'essai. Pourvu que la société ne soit pas forcée de subir sur elle-même les risques de l'expérimentation, elle y assistera avec intérêt. Le mouvement coopératif procède de l'initiative volontaire; voilà pourquoi tout le monde lui est sympathique. Que les communistes, les phalanstériens, les mutualistes et collectivistes fassent de même, et on verra...

Par d'autres voies, plus sages et plus pratiques, le progrès économique tend à l'amélioration des conditions du travail et à son exhaussement social: la science le constate et s'en réjouit. Elle considère le salariat comme une forme incomplète et défectueuse d'association du capital et du travail, et voit les germes d'une association supérieure, d'un côté, dans l'épargne et la commandite; d'un autre côté, dans l'admission des salariés au partage des profits. Ce fécond principe s'applique déjà à beaucoup d'entreprises: chemins de fer, mines, usines, fabriques, etc. On a lieu d'espérer qu'un tel arrangement des rapports du capital et du travail ira se généralisant.

En attendant, le simple effet de la concurrence et du progrès économique pousse à l'accroissement de la part générale du travail et à la diminution graduelle de la part du capital, quoique les socialistes prétendent le contraire. Ce qui le prouve, c'est l'élévation continue, quoique lente, des salaires et l'abaissement du taux de l'intérêt ainsi que de la rente foncière et de la rente des fonds publics. On répondra que, malgré la baisse relative du rendement, les capitalistes sont de plus en plus riches par le fait de l'accumulation du capital entre leurs mains. Mais il est visible, au contraire, que la richesse se dissémine davantage chaque jour. Considérez le morcellement du sol, la multitude des petits rentiers, le fractionnement infini des capitaux actionnaires, etc. Il est vrai toutefois que l'exhaussement du salaire se fait moins sentir dans les professions industrielles que dans les professions libérales, et dans les travaux de main-d'œuvre que dans les emplois un peu relevés. Diverses circonstances telles que l'accroissement ou les déplacements de population, et l'augmentation du prix des denrées alimentaires qui en résulte retardent ou continuent la marche du mouvement par rapport à l'élévation du salaire, tandis que les emprunts d'Etat, si multipliés en ce temps, et l'activité d'entreprises nouvelles soutiennent l'intérêt des capitaux. Ajoutez à cela que les crises commerciales, financières, et d'autres accidents généraux, résultant des événements politiques,

affectent plus lourdement le prolétariat que les autres classes. Mais ce qui, par-dessus tout, fait obstacle à l'élévation des bas salaires de main-d'œuvre, c'est le manque d'instruction tant générale que professionnelle de la grande masse des ouvriers de ce degré; d'où résulte l'impossibilité pour ceux-ci d'améliorer leur position en rendant de meilleurs services. C'est particulièrement le triste sort des femmes ouvrières. Les habitudes d'imprévoyance et d'inconduite contribuent aussi dans une large mesure à entretenir la misère au sein du salariat de main-d'œuvre.

Le premier et plus efficace remède à cet état de choses se trouve dans le développement de l'instruction populaire. Si la moitié de notre présent budget de la guerre était convertie en moyens d'instruction populaire, au bout de quelques années une véritable transformation du prolétariat serait en voie d'accomplissement. Voilà un socialisme auquel tout le monde applaudirait et qui assurerait une immense popularité au gouvernement assez libéral pour en prendre l'initiative. A mesure que les classes ouvrières s'éclaireraient, leur puissance de production et leur valeur morale s'accroîtraient parallèlement. Le sentiment de la dignité personnelle, l'économie, la prévoyance l'épargne, mettraient promptement en oubli les suggestions illusoire et dangereuses du socialisme qui pousse à l'antagonisme du travail contre le capital et fait méconnaître le souverain principe de la solidarité économique!

Le professeur annonce que la publication de son cours a été décidée par la Chambre de commerce et la Société d'économie politique, qui en prennent les frais à leur charge. Cette nouvelle est reçue avec une vive satisfaction. Il termine en invitant ses auditeurs à se faire les propagateurs des bonnes idées de conciliation et de progrès qu'enseigne l'économie politique.

A. RICHON.

Société d'Enseignement professionnel du Rhône. — Dimanche 11 avril, à 1 heure précise, dans la salle de l'Ancienne-Bourse, au Palais-Saint-Pierre, conférence par M. GUILLAUME GUIZOT, professeur au Collège de France:

LA POÉSIE AU XIX^e SIÈCLE

Les portes de la salle seront ouvertes au public à midi trois quarts, et une demi-heure plus tôt pour les sociétaires et les élèves.

Lundi 12 avril, à huit heures précises du soir, dans la même salle, conférence complémentaire par M. ALPH. BURNIER: *L'influence de l'art sur le travail*. — Le sabbat à Lyon.

L'éditeur Le Chevalier met en vente aujourd'hui un nouveau volume: *les Prussiens en Campagne*, de M. de Katow. Cet ouvrage est le récit le plus toresque que nous ayons lu jusqu'ici de la foudroyante campagne de 1866. L'auteur a suivi l'armée prussienne pendant les trois mois qu'a duré cette guerre: il n'a rien perdu de ce drame émouvant qu'il a su rendre avec un talent hors ligne.

La quatrième réunion des Conférences publiques et gratuites de la Croix-Rousse se tiendra samedi 10 avril, à sept heures du soir, dans la salle Valentino, place de la Croix-Rousse, 8.

Orateur: M. BANCEL, qui traitera du *Génie de Molière*.

Nous avons sous les yeux le premier numéro d'un nouveau journal: *l'Album théâtral illustré*, revue mensuelle de tous les succès du jour. Le premier numéro contient: *Hamlet*, dessin et musique; une scène du *Passant* et un sonnet inédit de M. François Coppée; scènes et costumes de la *Famille des Gueux*, qu'accompagne une belle page de M. Jules Claretie; une *Soirée chez M. Arsène Houssaye*, texte et dessin, etc., etc. *L'Album théâtral illustré*, dirigé par MM. Arnold Mortier et Jules Chéret, est appelé, croyons-nous, à un grand succès. — Administration à Paris, 18, rue Ste-Marie, aux TERNES.

EN VENTE CHEZ DENIS, RUE IMPÉRIALE, 12

LE MOUVEMENT COOPÉRATIF A LYON

ET DANS LE MIDI DE LA FRANCE

PAR EUGÈNE FLOTARD.

PRIX: 3 FR.

Condition publique des Soies de Lyon, du 2 au 9 avril 1869

NOMBRE	SORTES	FRANCE	PIÉMONT	ITALIE	BROSSE	LEVANT	BENGALÉ	CHINE	JAPON	PERSE	POIDS	Semaine antérieure	
												Nombre	Poids
236	Organsins . . .	87	21	37	6	8	21	21	35	»	19270	202	20628
183	Trames . . .	18	1	21	»	»	25	88	30	»	12522	129	12913
238	Grèges . . .	47	»	50	10	7	38	51	35	»	15699	170	19011
71	Diverses . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	31	»
6	Bobines . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	17	»
735		152	22	108	16	15	84	160	100	»	47491	549	52604

BALLOTS PESÉS													
13	Organsins . . .	1	»	2	»	»	1	2	7	»	533	20	231
40	Trames . . .	1	»	2	»	»	»	35	2	»	2516	34	2730
176	Grèges . . .	4	»	2	»	»	22	88	60	»	18799	173	16050
22	Diverses . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	7	»
51		6	»	6	»	»	23	125	69	»	21848	234	19011

Dernier n° p. acc. des soies et bobines, depuis le 1 ^{er} du mois, 823 — Dernier n° des ballots pesés, 267													
---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

HISTOIRE DE LA RESTAURATION

1814 à 1830.

L'étude de l'histoire contemporaine est un des besoins de l'époque actuelle, c'est donc fort à propos que l'éditeur Degorce-Cadot, 37, rue Serpente, Paris, a commencé, en livraisons illustrées à 10 centimes, et a mis en vente chez tous les libraires, la publication de *l'Histoire de la Restauration*, par Dulaure, le célèbre auteur de *l'Histoire de Paris*.

Ils sont rares ceux de la génération actuelle qui ont une connaissance exacte de cette période de notre histoire; et pourtant quoi de plus émouvant et de plus intéressant: la lutte suprême de la France entière contre l'étranger envahisseur; — les infamies de traités, tour à tour placés adulateurs de Napoléon 1^{er} ou séides enthousiastes de la Restauration; — les Bourbons rétablis sur le trône et bientôt en fuite encore; — les Cent jours, — Waterloo, — la seconde Restauration, — la Terreur blanche, — les massacres du Midi, — les conspirations en permanence, les *Carbonari*. Puis les efforts éloquentes des Foy, des Manuel, en faveur de la liberté de nouveau expirante; l'assassinat du duc de Berry, etc.

Cette publication est en outre le complément obligé à la suite naturelle des nombreux ouvrages parus sur la *Révolution*, le *Consulat* et l'*Empire*. Le succès en est donc certain.

Pour qui connaît la réputation de l'auteur, il est inutile d'ajouter que l'œuvre de Dulaure répond parfaitement aux besoins et aux aspirations de notre époque: *Démocratie et Liberté*!

LA DÉMOCRATIE

JOURNAL POLITIQUE HEBDOMADAIRE

FONDÉ PAR ASSOCIATION

Rédacteur en chef élu: Ch.-L. CHASSIN.

Principaux collaborateurs:

Alphonse Esquiros, Louis Blanc, Mauro Macchi, A. Talandier, Karl Grün, Jules Barni, E. Despois-Boutteville, Ch. Boysset, L. Mieg, Desagrel, Victor Lefebvre, Gustave Florens, Dr Barrier, Pierre Vinard, André Rousselle, Achille Mercier, A. Naquet, Gellion-Danglar, L. Xavier de Ricard, André Lefèvre, Benjamin Gastineau, Jean Dolent, Mario-Proth, R. Luzarche, A. Tognon, L. Mulheim, etc., etc.

L'ACTION-ABONNÉ ENT: 50 francs.

(Versements facultatifs au minimum de 5 fr. par mois.)

L'abonnement simple (en mar. dat. poste.) 1 an... 12 fr. 6 mois... 6 fr. 3 mois... 3 fr.

Paraît tous les dimanches. Le n° de 8 pages: 25 cent.

Bureaux à Paris, rue Rochechouart, 39.

L'ELECTEUR LIBRE

Nouveau journal qui a paru jeudi 25 mars, prend la place de *l'Electeur*, supprimé par la ré-traitte de son gérant, M. A. Pasquet.

Le comité de direction politique de *l'Electeur libre* se compose, comme celui de *l'Electeur*, de MM. Jules Favre, Hénon, Ernest Picard.

Les bureaux sont toujours rue du Croissant, où on reçoit les abonnements.

Prix: Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr., avec la *Gazette du village* comme prime.

En ajoutant 2 francs, on reçoit les séances du Corps législatif.

Le Gérant responsable, RICHON.

Lyon, Association typographique. — Regard, rue Tupin, 31